

## L'évolution de la Société Européenne de Physique : stratégie, statuts...

L'année dernière, à l'occasion d'un éditorial sur l'Europe (*Reflets* n°19), je vous faisais part de mes inquiétudes sur l'évolution de la Société Européenne de Physique ("European Physical Society", EPS), suite à la réunion de son Conseil en mars 2010. Un processus de changement radical des règles de fonctionnement de l'EPS venait d'être lancé à l'initiative des sociétés de physique allemande (DPG) et britannique (IoP). Un comité d'une douzaine de scientifiques avait été mis sur pied pour « plancher » sur les missions et la stratégie de l'EPS, et proposer des évolutions structurelles. Ce comité a rendu ses conclusions à l'occasion d'un Conseil extraordinaire en novembre 2010. Au Conseil d'avril 2011, un nouveau plan stratégique ainsi que des nouveaux statuts pour l'EPS ont été approuvés.

Le plan stratégique (cf. *Europhysics News* 42/2, mars-avril 2011, pp. 4-8) reprend celui qui avait été adopté il y a 10 ans, en le réactualisant. Il se divise en stratégies politique et opérationnelle, insistant sur la nécessité de développer l'excellence en physique (par l'intermédiaire des activités de ses divisions – conférences, prix, etc.) et sa visibilité en Europe, grâce à une présence active dans tous les pays européens (en particulier dans l'Europe orientale) et à Bruxelles, où l'EPS a pour mission d'acquiescer une plus grande influence auprès de la Commission Européenne dans son domaine de compétence. Un résultat important est que la structure duale de l'EPS – à la fois fédération de sociétés nationales et société savante européenne comportant des membres individuels, des divisions thématiques et des groupes, structure qui fait toute son originalité – a été maintenue, contrairement à ce que demandaient la DPG et (moins fortement) l'IoP. Le plan stratégique essaie d'ailleurs de définir des lignes d'action pour augmenter le nombre de membres individuels à travers la mise en avant et la définition de nouveaux avantages pour ses membres.

Sous la pression de la DPG et de l'IoP, de nouveaux statuts ont été adoptés. Le Comité exécutif de l'EPS a été profondément modifié dans sa composition : en dehors des Président et Vice-Président, il comprend deux membres nommés par les plus grosses sociétés membres (i.e., DPG et IOP), trois membres élus représentant les autres sociétés, quatre membres représentant les divisions et groupes, et deux membres représentant respectivement les membres associés et les membres individuels. Par ailleurs, le budget de l'EPS est séparé en trois "business units" indépendantes, correspondant à son triple rôle, comme fédération de sociétés membres, société savante (membres individuels, divisions, organisation de conférences...) et éditeur scientifique (EPL, EPN, etc.). Chacune de ces "business units" enregistrera les recettes correspondant à ses entrées en terme de cotisations annuelles ou d'activité éditoriale. Ce morcellement du budget correspond clairement à une volonté de contrôle de la part de certaines sociétés membres. La modification des modalités d'élection du Comité exécutif en fait une sorte de « monstre » peu lisible, dans lequel la répartition géographique des membres risque d'être assez déséquilibrée. Le premier renouvellement du Comité exécutif aura lieu au Conseil de 2012. Il sera très instructif quant à l'orientation prise à l'avenir par ce Comité et l'EPS.

Martial Ducloy

*Nous venons d'apprendre une triste nouvelle : Anatole Abragam, ancien président de la Société Française de Physique (en 1967), vient de décéder. Spécialiste internationalement reconnu de la Résonance Magnétique Nucléaire (RMN), il avait été un des grands acteurs de la science française après la Seconde Guerre mondiale et, en tant qu'enseignant, il a fortement contribué à réintroduire la physique moderne dans les programmes d'enseignement en France. Sa carrière sera évoquée dans un prochain numéro de Reflets. La SFP présente toutes ses condoléances à sa famille.*